

L'association Rives publiques adresse un ultimatum à Tannay

COMBAT L'entité poursuit sa lutte face aux communes et au canton pour rendre les rives du lac Léman accessibles au public.

CONSTAT Selon son président, Victor von Wartburg, la commune a pris du retard dans les mesures à appliquer.

CONTESTATION Les autorités tannayroliées rappellent que ce n'est pas le rôle d'une association de dicter une politique communale. **p.3**

Rives publiques part à nouveau à l'offensive

TERRE SAINTE L'association revient à la charge concernant l'accès aux rives du lac, notamment à Tannay.

GREGORY BALMAT
gregory.balmat@lacote.ch

RAPPEL DES FAITS

Juin 2012, Victor von Wartburg, fondateur et président de Rives publiques, accompagné d'acolytes, s'attaque à deux barrières et un portail qui obstruent l'accès au bord du lac sur les communes de Tannay et Versoix. Les propriétaires des ouvrages à Tannay traînent Victor von Wartburg devant la justice régionale qui le condamne pour dommages à la propriété. Mais quelques mois plus tard, le Tribunal cantonal l'innocente en appel. Une décision qui fait jurisprudence et qui pourrait peser dans le bras de fer opposant Rives publiques aux communes et au Conseil d'Etat.

L'association Rives publiques, qui milite depuis de nombreuses années pour rendre les abords du Léman accessibles à la population, a lancé lundi une nouvelle offensive à l'encontre de la commune de Tannay. Nom de code de cette opération: «Offen-



La bataille pour l'accès aux rives ne fait que commencer. RIVES PUBLIQUES

Rive». Cette action supplémentaire fait suite à l'acquiescement, à l'automne 2015, du président et fondateur de l'association, Victor von Wartburg. Cette décision judiciaire devrait, selon l'habitant de Mies, faire avancer sa cause.

«En m'acquittant, la justice a reconnu le caractère illicite de ces constructions», se réjouit l'intéressé. Depuis 1926, la loi vaudoise est claire, les berges des lacs doivent disposer d'un marchepied accessible d'une largeur de 2 mètres à destination des bateliers, des navigateurs, des pêcheurs et des douanes. «Et ce passage libre de tout obstacle doit également être

garanti au public en échange de concessions d'eau accordées par le canton pour des transformations lourdes des rives sur le domaine public du lac par les riverains, ajoute Victor von Wartburg. La large majorité des propriétés vaudoises au bord des rives du Léman sont de ce fait grevées de servitudes de passage public à pied mais celles-ci ne sont pas mises en application.»

Commune pas inactive

Le militant déplore que si les barrières de Versoix et Tannay ont bien été enlevées, un portail érigé sur l'une des parcelles tannayroliées pose toujours pro-

blème. «Ce portail obstruant la servitude publique est doublement illicite: il n'a pas de raison d'être là et ne doit surtout pas être fermé à clé. Je pose la question: vers qui un navigateur en grave détresse doit-il se tourner pour qu'on lui ouvre la porte? Le propriétaire, la commune ou le canton?»

Du côté de la Municipalité, si on reconnaît qu'un propriétaire doit encore se mettre en conformité, on insiste sur le fait que la commune n'est de loin pas restée inactive. Deux municipaux ont ainsi rendu visite aux propriétaires riverains pour s'assurer que les deux mètres de marchepied étaient bien, comme le spécifie la loi, libres de tous obstacles.

«Par ailleurs, c'est la commune de Tannay qui a fait retirer la clôture métallique installée illégalement, précise le syndic, Serge Schmidt. Nous agissons dans le cadre fixé par la loi.» L'élu met également en garde contre d'éventuels amalgames entre marchepied et servitude publique: «L'association joue volontairement sur cette ambiguïté afin de faire valoir sa cause.»

Une chose est sûre, l'exécutif goûte peu l'ultimatum que lui a lancé l'association et qui stipule que la commune doit avoir pris des dispositions d'ici au 30 juin. «Ce n'est pas à Rives publiques de lui dicter son calendrier. L'association ne peut se substituer aux autorités communales et la commune n'a nullement à répondre devant elle», exposent les autorités dans un communiqué. ●